

S.M./

Ruhengeri, le 21 novembre 1952

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 2706 / Succ.

O B J E T

Salaires boy
feu DE BONDT.-



Monsieur le Curateur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de créance établie par le nommé BUSIZORI, ex-boy de feu Monsieur DE BONDT ainsi que son carnet de travail. Ce dernier a travaillé au service de feu Monsieur DE BONDT à partir du 1 avril 1952 jusqu'au 9 novembre 1952. Il n'a pas touché son salaire pour les mois de août-septembre et octobre 1952. Les 9 jours de novembre ont été payés par des tiers. La ration hebdomadaire a été payée jusqu'au 31/10/1952.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

p.o.

L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL

D.NEVEJANS

eur le Curateur des Successions

à

U S U M B U R A
